

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
23 juin 2025

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le trente juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, MAIRE

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., MIGNE J., ARNAUD A., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V.,
Absents : Mrs GARRABOS F., CHABIDON D., MICHEL A., Mme BONCOMPAIN C.

N° 30062025002

**DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET PRINCIPAL 06200**

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la commune de Chaspuzac, à travers les inscriptions suivantes :



Vote

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	8 000,00
	165	2 000,00
20 - immobilisations incorporelles	2031	-14 972,00
OPERATION 10001 - MATERIEL		-19 203,00
OPERATION 10002 - TRAVAUX BATIMENTS		-14 446,59
OPERATION 10003 - VOIRIE COMMUNALE		-142 609,00
OPERATION 10004 - AMENAGEMENT PLACE		-1 791,00
OPERATION 10008 - ECLAIRAGE PUBLIC		382,36
OPERATION 10014 - REHABILITATION MAISON JOURDAIN		3 280,80
OPERATION 10017 - REHABILITATION MAISON GERENTON		91 513,80
OPERATION 10018 - RETENUE COLLINAIRE		-10 000,00
OPERATION 10019 - PUMPTRACK		-200 000,00
TOTAL		-297 844,63

RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant
021 - Virement de la section de Fonctionnement		-48 544,63
024 - Produit de cession des immobilisations		-100 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	300 000,00
	1321	200,00
OPERATION 10003 - VOIRIE COMMUNALE		-49 500,00
OPERATION 10019 - PUMPTRACK		-50 000,00
OPERATION 10021 - AMENAGEMENT MAIRIE		-350 000,00
TOTAL		-297 844,63

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant
023 - Virement à la section d'investissement		-48 544,63
66 - Charges financières (intérêts d'emprunt)		6 000,00
011 - Charges à caractère général	6068	5 000,00
	60623	20 000,00
	615231	17 544,63
TOTAL		0,00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 1^{er} juillet 2025

et publication ou notification

Du 1^{er} juillet 2025

Cette décision est rendue nécessaire après la contraction d'un emprunt et suite à l'avis rendu le 22 mai 2025 par la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes.

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le Budget Primitif ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette présente décision modificative,

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 30 juin 2025

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE

Patrice CHAMAYOU

AR Prefecture

043-214300626-20250630-30062025002-DE
Reçu le 01/07/2025